



Je me forme

• Je suis étudiant(e) ...

Je m'installe

- Mon référent installation
- De quelles aides à l'installation puis-je bénéficier ?

J'exerce

- Travailler en coordination
- Exercer en officine
- Equipes de soins primaires et communautés professionnelles territoriales de santé
- Utiliser la télémédecine dans son exercice
- Qualité des pratiques professionnelles

Actualités

Médecins : devenez maître de stage / service agréé

LE 20.03.2017

Consultez les éléments concernant la campagne d'agrément en médecine 2017/2018

Installation

Pour vous aider dans votre installation, vous trouverez dans cette rubrique des informations pratiques sur les démarches à effectuer. Cette rubrique vous renseigne également sur les normes à respecter en matière d'accessibilité des locaux et apporte certaines précisions sur l'équipement.

Vos contacts

ARS - Référents installation ▼

Annonces emploi

Consultez les annonces professionnelles des départements de

PAPS | Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé







**PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ**

www.grand-est.paps.sante.fr

Toute l'information avant, pendant
et après votre installation

Les 3 étapes clés de votre parcours professionnel

« Je me forme »	p. 8
« Je m'installe »	p. 9
« J'exerce »	p. 10

« Ce Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) a pour objectif d'apporter les informations et d'améliorer les services à tous les professionnels de santé, qui ont pour projet de s'installer ou sont déjà installés en région Grand Est. Cet espace d'information se veut convivial, ergonomique et surtout ouvert à un large éventail de professions de santé.

Il s'articule autour des moments clés de votre parcours professionnel et a pour ambition de regrouper toute information pratique relative aux formations initiales, aux modes d'exercice et à votre développement professionnel.

Le PAPS est un projet collectif et un espace collaboratif. Il doit réunir l'ensemble des acteurs régionaux proposant des services à destination des professionnels de santé : l'Agence Régionale de Santé, les Caisses d'Assurance Maladie, les Ordres professionnels, l'Union Régionale des Professionnels de Santé, les associations...

Il est à disposition de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour le développement de l'offre de soins en Grand Est ».



Wilfrid STRAUSS

*Directeur des Soins de Proximité
Agence Régionale de Santé Grand Est*

1 Le PAPS en bref

Le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) est un service d'information de proximité présent dans chaque région pour vous accompagner, à chaque étape clé de votre vie professionnelle.

Toutes les clés pour se former, s'installer et exercer en Grand Est

Formations, lieux de stage, aides à l'installation, structures et conditions d'exercice, démographie médicale, besoins et offre de santé : le PAPS oriente sur les aides ou services proposés par les différents partenaires de l'ARS (Caisses Primaires d'Assurance Maladie, Unions Régionales des Professionnels de Santé, Conseil Régional et Départemental...).

Un enjeu fort : informer et faciliter l'orientation des professionnels de santé

Les PAPS répondent à une demande forte d'accéder aux données essentielles en quelques clics et la possibilité de contacter un interlocuteur privilégié et identifié, sur la base de coordonnées directes.

Objectif : faciliter la mise en relation avec le référent installation de l'ARS, orienter les professionnels (en formation ou installés) vers le bon interlocuteur et valoriser les services offerts par le réseau des partenaires de l'ARS.

i VOS RÉFÉRENTS INSTALLATION

Christelle Dalla Libera [dép.08-10-51-52]
christelle.dalla-libera@ars.sante.fr

Murielle Aubert [dép.54-55-57-88]
murielle.aubert@ars.sante.fr

Katia Moos [dép.67-68]
katia.moos@ars.sante.fr

Les PAPS s'ouvrent à un large éventail de professions



Chirurgien-dentiste



Orthophoniste



Infirmier



Masseur-kinésithérapeute



Orthoptiste



Pédicure-podologue



Médecin



Pharmacien



Sage-femme

Des repères visuels pour une meilleure expérience de navigation

Avec une navigation intuitive et des couleurs distinctes pour chaque rubrique, les PAPS offrent des repères visuels clairement identifiables :

- rose : « Je me forme »
- vert : « Je m'installe »
- bleu : « J'exerce »

Enfin, mieux adaptés aux habitudes nomades des étudiants, les PAPS se déclinent en version mobile et tablette.

Une mesure du Pacte Territoire Santé

La création et l'enrichissement des PAPS s'inscrivent dans le Pacte Territoire Santé 1 lancé en décembre 2012 et renforcé en novembre 2015 par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Avec un enjeu crucial : accompagner sur la durée les professionnels de santé, les informer concrètement et faciliter leur installation dans les territoires fragiles afin de répondre aux besoins de santé et de réduire les inégalités d'accès aux soins.

Un outil pour rendre visibles et lisibles les initiatives régionales à destination des professionnels de santé

Pour les professionnels de santé, le portail doit permettre une meilleure orientation du professionnel parmi les informations et services proposés par les acteurs locaux et nationaux. Il s'agit de rendre l'offre de services cohérente, compréhensible et accessible afin de faire en sorte qu'un professionnel qui se pose une question puisse être dirigé vers l'acteur le plus à même de l'aider. Les sites des PAPS offrent une information nationale de référence, certifiée et complétée par les informations locales, et orientent vers le réseau des partenaires de l'ARS.

Pour les partenaires régionaux, le dispositif PAPS constitue un outil de facilitation, de « mise en réseau » qui donne à chaque acteur régional une visibilité sur les services proposés par les partenaires.



2

« Je me forme »

Pour les étudiants ou les professionnels déjà diplômés



Dans cette rubrique, se trouvent toutes les informations sur les formations initiales, les stages, les aides et bourses disponibles.

Étudiants en médecine ou en odontologie, vous pourrez y trouver des informations sur le contrat d'engagement de service public (CESP) dans vos régions en identifiant les référents régionaux en charge du montage du dossier et de son suivi.

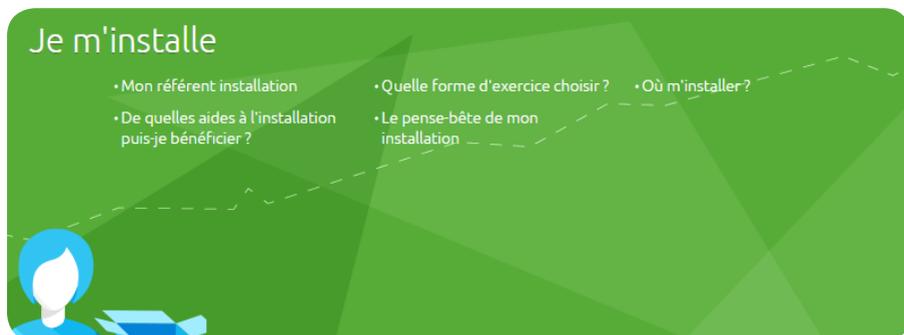
La rubrique « Je me forme » présente également les dispositifs phares pour les professionnels déjà diplômés :

- le développement professionnel continu (DPC),
- la valorisation des acquis de l'expérience (VAE),
- et l'équivalence des diplômes pour les professionnels ayant obtenu leur diplôme à l'étranger et qui souhaitent exercer en France.

3

« Je m'installe »

Pour les étudiants en fin de cursus ou pour les professionnels qui souhaitent s'installer ou changer de région



Généralement, les professionnels de santé qui s'installent, ou qui ont un projet de regroupement, font l'expérience d'une offre de services à l'installation éclatée entre de nombreux acteurs, et variable selon les régions.

Vous trouverez dans les PAPS :

- des informations afin d'être orientés et accompagnés dans vos démarches d'installation, en contactant facilement vos interlocuteurs privilégiés (référent installation de l'ARS, référents CPAM et des Ordres notamment),
- des cartographies sur les zones d'installation prioritaires,
- des informations sur les aides existantes dont le contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG)...

4

« J'exerce »

Pour accompagner les professionnels tout au long de leur carrière

J'exerce

- 
- Travailler en coordination
 - Exercer en officine
 - Equipes de soins primaires et communautés professionnelles territoriales de santé
 - Utiliser la télémédecine dans son exercice
 - Qualité des pratiques professionnelles
 - Participer à la permanence des soins ambulatoire
 - Initier ou adhérer à un protocole de coopération
 - Participer à des travaux de recherche en soins primaires
 - Préparer ma cessation d'exercice
 - Trouver un(e) remplaçant(e)
 - Exercer en cabinet
 - Gérer des situations complexes : plateforme territoriale d'appui (PTA)
 - Devenir Médecin Correspondant du Samu
 - Accueillir des stagiaires/devenir maître de stage
 - Assurer des remplacements

Vous y trouverez la présentation des services existants dans la région et les coordonnées des interlocuteurs clés, pour un accompagnement adapté à vos besoins ainsi que des informations de portée plus générale.

Il s'agit de proposer un accompagnement tout au long de votre carrière ; de suivre le développement et les projets des professionnels avec des informations sur :

- les changements d'orientation professionnelle,
- le développement professionnel continu (DPC),
- le statut de maître de stage,
- le remplacement,
- les démarches pour devenir médecin correspondant du SAMU ou participer à la permanence des soins ambulatoires (PDSA)...

Travailler en exercice coordonné ? Le PAPS vous donne les réponses ...

Le portail d'accompagnement des professionnels de santé vous accompagne dans vos projets d'exercice coordonné avec :

- des informations sur les maisons de santé pluriprofessionnelles (démarche, structures juridiques, aides financières),
- les centres de santé,
- les rémunérations pluriprofessionnelles,
- le partage d'informations en centres et maisons de santé,
- et une cartographie de l'offre régionale.

PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Accueil | Annuaire Partenaires | Contact

Sélectionnez une région

Je me forme | Je m'installe | J'exerce

Accueil | J'exerce | Travailler en coordination

SOMMAIRE

- TRAVAILLER EN COORDINATION
 - Caractéristiques de l'exercice coordonné
 - Monter une maison de santé pluriprofessionnelle
 - Maintenir un centre de santé
 - Les rémunérations pluriprofessionnelles
 - Signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
 - Partage d'informations en maisons de santé pluriprofessionnelles ou en centres de santé
 - Cartographie de l'offre régionale

Contacts

ARS - Exercice coordonné et regroupé (Maisons de santé, Centres de Santé, Communauté professionnelles territoriales...)

A télécharger

Carte des MSP en fonctionnement et en projet en région Grand Est

Travailler en coordination

Le décloisonnement des structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé) est un des engagements phares du pacte **territoire santé** ; il s'inscrit pleinement dans les orientations de la stratégie nationale de santé.

Ce cadre d'exercice est, de fait, en plein essor : ce succès est largement lié au fait qu'il apporte une réponse aux aspirations des professionnels de santé.

Vous avez un projet, vous souhaitez créer ou intégrer une maison de santé pluriprofessionnelle ou un centre de santé, divers types de soutien existent (financier ou d'accompagnement juridique...), adressez-vous à votre référent installation, qui sera le plus à même de vous conseiller et de vous accompagner !

D'ores et déjà vous trouverez au sein de cette rubrique, les principales informations relatives aux démarches, aux sources de financement...



PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

www.grand-est.paps.sante.fr

Toute l'information avant, pendant
et après votre installation



ARS Grand Est
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30
www.grand-est.ars.sante.fr
Suivez-nous sur Twitter : @ars_grand_est